LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Des commerces de proximité aux achats spécifiques

COMMERCES DE PROXIMITE

Source : enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

SERVICES ITINERANTS

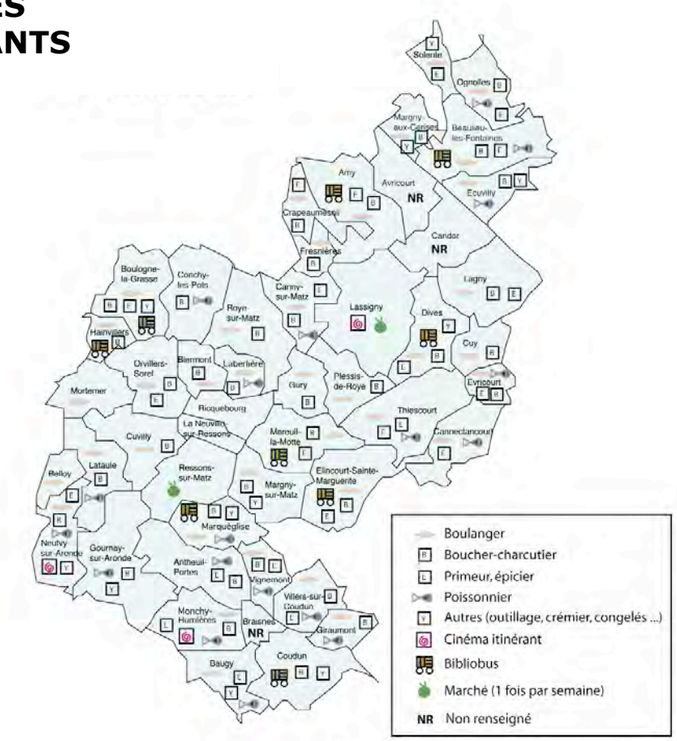

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

COURSES QUOTIDIENNES

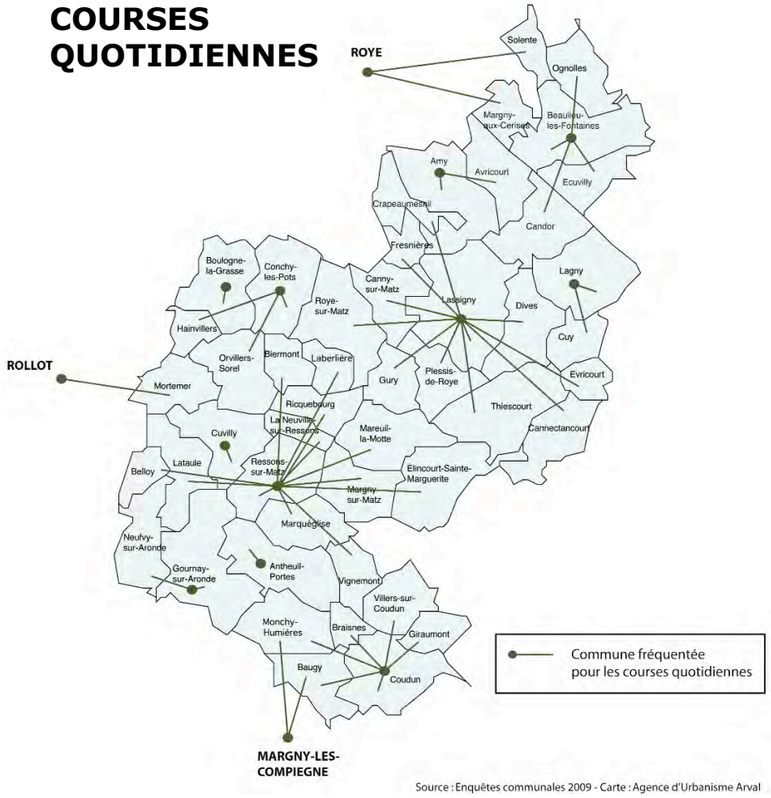

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

COURSES HEBDOMADAIRES

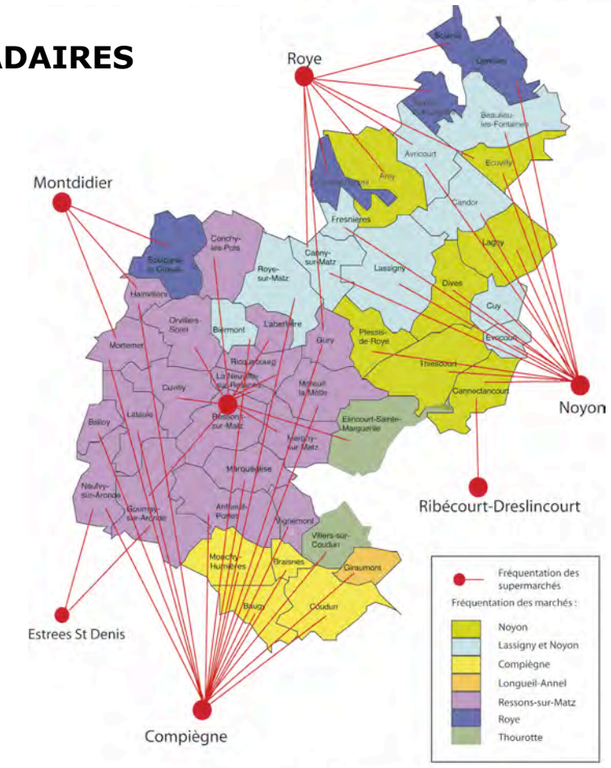

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

1 - L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL DES COMMUNES

Seulement 12 des 48 communes du territoire d'étude disposent d'au moins un commerce de proximité qui assure les achats quotidiens (pain, journal, épicerie de détail, etc.). 5 communes (Ressons-sur-Matz, Lassigny, Coudun, Beaulieu-les-Fontaines, Conchy-les-Pots) ont une offre commerciale et artisanale assez complète (achats et services du quotidien, santé, dépannage, entretien régulier, etc.) au rayonnement intercommunal. 6 autres communes accueillent un commerce de proximité dont l'aire d'attractivité reste essentiellement limité aux habitants de la commune.

Les habitants des autres communes ont soit recours aux commerces itinérants, soit achètent sur leur lieu de travail ou de passage (en général le bourg le plus proche de la commune) avant de regagner leur domicile. Il s'agit principalement des communes de plateaux et de vallées secondaires.

Pour les courses hebdomadaires, le supermarché de Ressons-sur-Matz (implanté à La Neuville-sur-Ressons) constitue le principal lieu d'approvisionnement sur le territoire, avec cependant une attractivité contrariée par la proximité de centres commerciaux extérieurs au territoire. En effet, sur les franges du territoire, d'autres supermarchés ou hypermarchés sont fréquentés. Il s'agit de ceux de Compiègne pour une grande moitié ouest du territoire, de Noyon pour les communes à l'est du canton de Lassigny, de Roye pour les communes de la frange nord, de Montdidier pour celles de la frange nord-ouest qui échappent à l'attractivité de Compiègne, et dans une moindre mesure, d'Estrées-Saint-Denis qui n'attire que les communes de Gournay-sur-Aronde et Neufvy-sur-Aronde. Le Pays des Sources ne compte aucun hypermarché, ni même d'un lieu regroupant plusieurs grandes surfaces commerciales (alimentation, bricolage, vêtements, automobile, etc.). L'absence de véritable supermarché sur le canton de Lassigny accentue les déplacements vers Noyon et Roye pour accéder à ce type d'équipements.

On compte 2 marchés à l'intérieur du périmètre du Pays des Sources, sur les deux chefs-lieux de canton. Les marchés de Noyon et Roye sont principalement fréquentés par les habitants du périmètre d'étude.

L'agglomération compiégnoise et la ville de Noyon constituent malgré tout les pôles majeurs concernant les achats spécifiques et l'accès aux hypermarchés, et même parfois pour les achats quotidiens, avec cependant une résistance encore réelle au moins pour les courses quotidiennes, de Ressons-sur-Matz et de Lassigny, dans une moindre mesure de Coudun, malgré leur poids démographique réduit par rapport aux villes voisines.

Ces trois centre-bourg disposent d'assez peu de commerces spécifiques. Leur attractivité repose principalement sur les achats alimentaires du quotidien, les services publics, les services financiers et les équipements de santé. Le centre ville de Ressons-sur-Matz offre le plus fort niveau d'équipements. La commune a entrepris des travaux d'aménagement visant à optimiser son fonctionnement, ce qui devrait contribuer à accentuer son attractivité.

SERVICES PUBLICS ET FINANCIERS

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

LIEUX FREQUENTES POUR LES ACHATS SPECIFIQUES

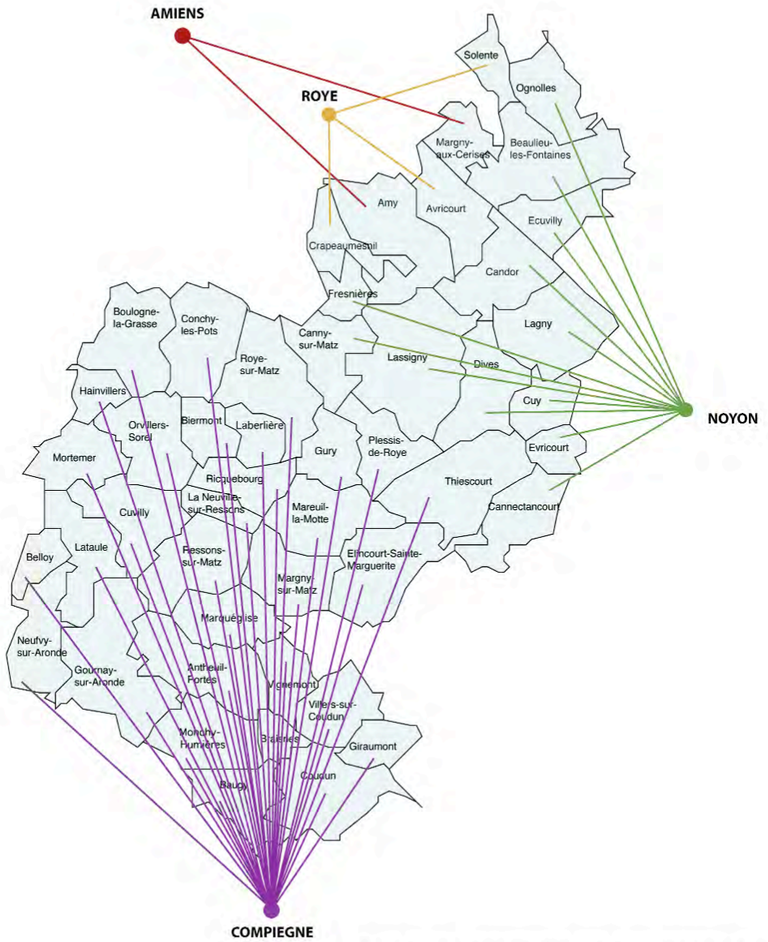

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

2 - LES SERVICES OU ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET FINANCIERS

Ces services sont par nature des services de proximité que l'on retrouve à différentes échelles : celle du bourg, du chef-lieu de canton, de la ville centre, etc… Concernant le territoire du Pays des Sources, les équipements et services publics sont principalement concentrés dans les deux chefs-lieux de canton qui correspondent aussi aux deux communes les plus peuplées.

Les services publics tendent encore à suivre une logique plus communale que communautaire. A titre d'exemple, les services de gendarmerie développent des relations tantôt avec Guiscard et Noyon pour le canton de Lassigny, tantôt avec Estrées-Saint-Denis et Compiègne pour le canton de Ressons. A noter cependant qu'il n'existe plus qu'une seule perception sur l'ensemble du Pays des Sources, située à Lassigny.

La Poste est le service public le plus diffus spatialement. Elle est implantée dans 13 communes : les 3 pôles du territoire (Ressons-sur-Matz, Lassigny et Coudun), et dans 10 autres communes plus nombreuses à l'ouest du territoire qu'à l'est. Ce service est moins présent dans la partie nord/nord-est du territoire renforçant le rôle du bureau de Lassigny. Le maintien de ce service dans les villages participe à l'attractivité locale de certaines communes, ce qui aide au maintien d'une dynamique commerciale, de services et d'équipements de proximité. Cette activité permet encore un service financier limité en valeur, mais utile aux personnes les plus captives. Le plus souvent, les points postes ainsi maintenus le sont à l'initiative des communes (mis à disposition de locaux et de personnel).

Le service bancaire (banques, guichet automatique) est peu représenté sur le Pays des Sources. Les établissements, concentrés dans chacun des deux chefs-lieux de canton, correspondent à ceux ayant historiquement une logique d'implantation en milieu rural, faisant qu'au total on ne compte que deux établissements bancaires et La Banque Postale. Noyon, Roye, Estrées-Saint-Denis ou l'agglomération compiègnoise sont les lieux fréquentés pour accéder à un plus large panel de services bancaires, ce qui suppose des déplacements pouvant être importants en temps pour certains habitants du Pays des Sources.

Le Pays des Sources compte deux centres de secours situés dans les deux chefs-lieux de canton : Ressons-sur-Matz et Lassigny.

Le territoire compte à ce jour deux centres sociaux ruraux, un par canton, qui assurent de nombreux services à la population (voir ci-après). Ressons-sur-Matz comme Lassigny accueillent une maison du Conseil Général assurant plusieurs services, notamment sociaux, à la population. En revanche, les services publics liés à l'emploi sont absents.

En règle générale, le niveau d'équipements et de services publics ou

Les équipements scolaires ou d'enseignement

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

REPARTITION DES ELEVES VERS LES COLLEGES

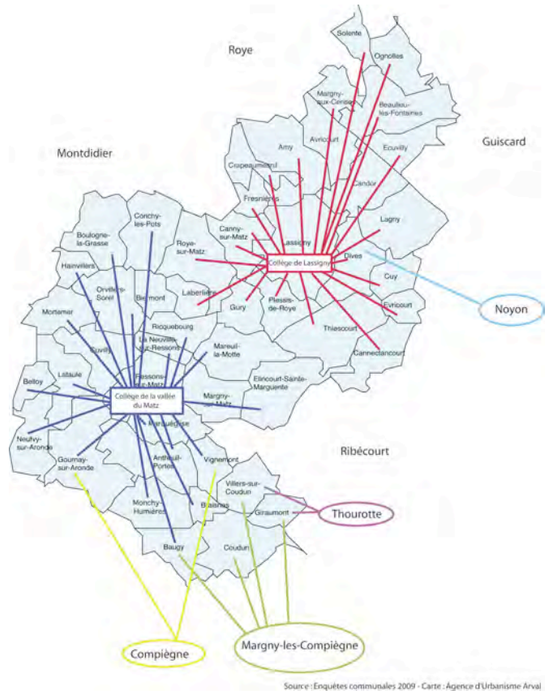

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

AIRE D'ATTRACTION DES LYCEES

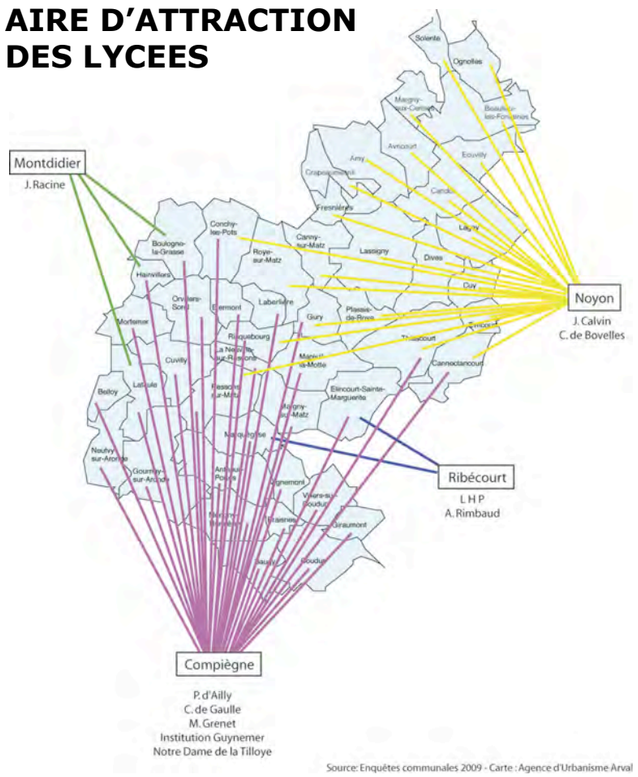

Source: Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

financiers sur le Pays des Sources, est faible et concentré à Ressons-sur-Matz et à Lassigny, ce qui accroît les déplacements pour y accéder depuis les autres communes du territoire.

3 - LES ÉQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Concernant les niveaux maternel et élémentaire, on compte 13 regroupements pédagogiques qui regroupent 46 des 48 communes du périmètre d'étude. Il y a 10 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) touchant 36 communes, et 1 regroupement pédagogique concentré (RPC) implanté à Evricourt. Les écoles de Lassigny et de Ressons-sur-Matz acceptent les enfants des villages voisins sans école. 2 communes fonctionnent en autonomie scolaire (Villers-sur-Coudun et Mareuil-la-Motte).

3 RPI concernent aussi des communes situées en dehors du territoire du Pays des Sources : Moyenneville avec Neufvy-sur-Aronde et Gournay-sur-Aronde ; Vandélicourt avec Margny-sur-Matz, Marquéglise, Antheuil-Portes et Vignemont ; Marest-sur-Matz avec Elincourt-Sainte-Marguerite.

Il peut être noté que sur les deux regroupements du nord-ouest du territoire, les distances parcourus en autocar par les enfants peuvent être élevées. L'orientation vers le RPC ou le redécoupage du RPI peut être un moyen de résoudre cette difficulté.

44 des 48 communes proposent un accueil péri-scolaire et/ou une restauration scolaire sur la commune ou le regroupement. Ces services fonctionnent bien et contribuent à maintenir dans les écoles du territoire les enfants des villages. Le seul regroupement ne proposant pas ce service a lancé une réflexion quant à sa mise en oeuvre rapidement. Un réseau important d'assistantes maternelles agréées permet, par ailleurs, une prise en charge des enfants en dehors des heures d'école.

Sur le territoire, les effectifs scolaires sont le plus souvent en hausse, notamment dans les villages. Des problèmes de locaux insuffisamment grands pour ouvrir une nouvelle classe ou étendre le service périscolaire et/ou de restauration ont été évoqués.

On compte 2 collèges publics, l'un à Ressons-sur-Matz (capacité de 625 élèves) ayant un taux de remplissage presque maximale, l'autre à Lassigny (capacité 500 élèves) ayant lui aussi un taux de remplissage presque maximale. Eu égard au nombre croissant d'enfants scolarisés dans les écoles du territoire, dans les années qui viennent le nombre de collégiens devrait lui aussi augmenter interrogeant sur la capacité d'accueil des établissements existant. Les collégiens des communes les plus au sud du territoire (Coudun, Villers-sur-Coudun, Giraumont) vont au collège de Margny-lès-Compiègne ou de Thourotte. Des collégiens sont, par ailleurs, inscrits en secteur privé en dehors du territoire, le plus souvent à Roye, Noyon ou Compiègne.

LES EQUIPEMENTS DE SANTE

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

LES HOPITAUX FREQUENTES

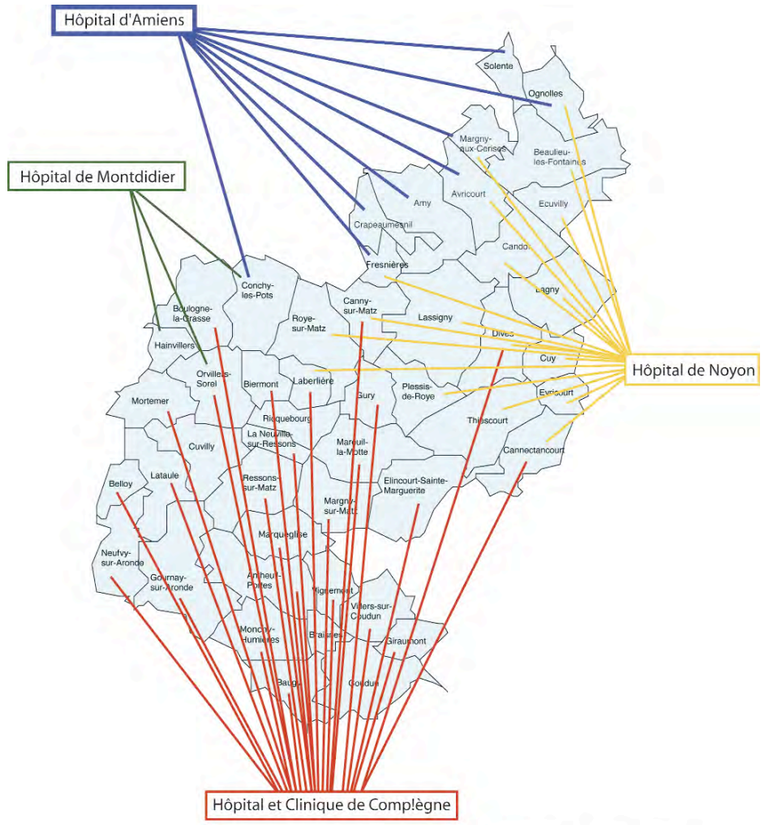

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Le territoire du Pays des Sources ne compte pas de lycée public. Les lycéens sont répartis sur Noyon (communes du canton de Lassigny) ou sur Compiègne (communes du canton de Ressons) faisant que les temps de transports sont longs (1 heure le matin et autant le soir), au regard des statistiques qui indiquent que le niveau des résultats scolaires tend à s'abaisser en fonction du temps passé dans les transports. On compte deux lycées professionnels privés à Beaulieu-les-Fontaines (une centaine d'élèves) et à Orvillers-Sorel. Ces lycées offrent des formations principalement liées au milieu rural. Ils captent une partie des collégiens et lycéens du territoire, mais aussi de communes extérieures.

Concernant l'enseignement supérieur, les étudiants sortent du territoire. Les principales villes concernées sont : Compiègne (UTC, école de commerce, BTS), mais pour une faible part des habitants, et surtout les pôles universitaires d'Amiens, de Lille, voire de Paris.

En résumé, l'enseignement du premier degré et collège est assuré sur l'ensemble du territoire. L'enseignement du second degré (niveau lycée) est davantage concentré sur les deux pôles extérieurs. Le territoire du Pays des Sources est dépourvu de formations supérieures, obligeant les étudiants à se rendre, dans les villes universitaires les plus accessibles.

4 - LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ

Les équipements et services de santé sont peu nombreux sur le territoire du Pays des Sources. Seulement six communes accueillent au moins un médecin généraliste, avec un total de 13 médecins pour près de 20 000 habitants. 40 communes ne comptent aucun service ou équipement médical imposant là encore des déplacements aux habitants pour y accéder. Ceux-ci se concentrent essentiellement dans les deux chefs-lieux de canton et la commune de Coudun, identifiés comme pôles locaux, ainsi que sur deux bourgs du territoire (Beaulieu-les-Fontaines et Conchy-les-Pots).

Le territoire compte 5 pharmacies assez bien implantées géographiquement pour constituer un vrai service de proximité aux habitants. Seulement 4 communes ont des médecins spécialistes (dentiste, kinésithérapeute, vétérinaire, etc.). Les services spécialisés installés dans les pôles extérieurs exercent une forte influence sur la population du territoire.

Il n'existe aucun laboratoire d'analyse, aucun pédiatre, aucun centre de radiologie, et plus généralement aucune maison médicale. La plupart des élus rencontrés pensent utile la création d'au moins un véritable pôle médical dans un des bourgs structurants. Les habitants au sud et centre du Pays des Sources fréquentent l'hôpital de Compiègne, ceux de la frange est l'hôpital de Noyon. Une dizaine de communes de la frange nord fréquentent les hôpitaux d'Amiens ou de Montdidier. Là encore, Compiègne et Noyon, et dans une moindre mesure Roye, sont largement fréquentées pour accéder aux équipements de santé (spécialistes et hôpitaux).

Le territoire du Pays des Sources n'accueille aucune structure vouée à l'hébergement et/ou à la formation des personnes souffrant d'un handicap par exemple, ou étant en période de convalescence.

EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

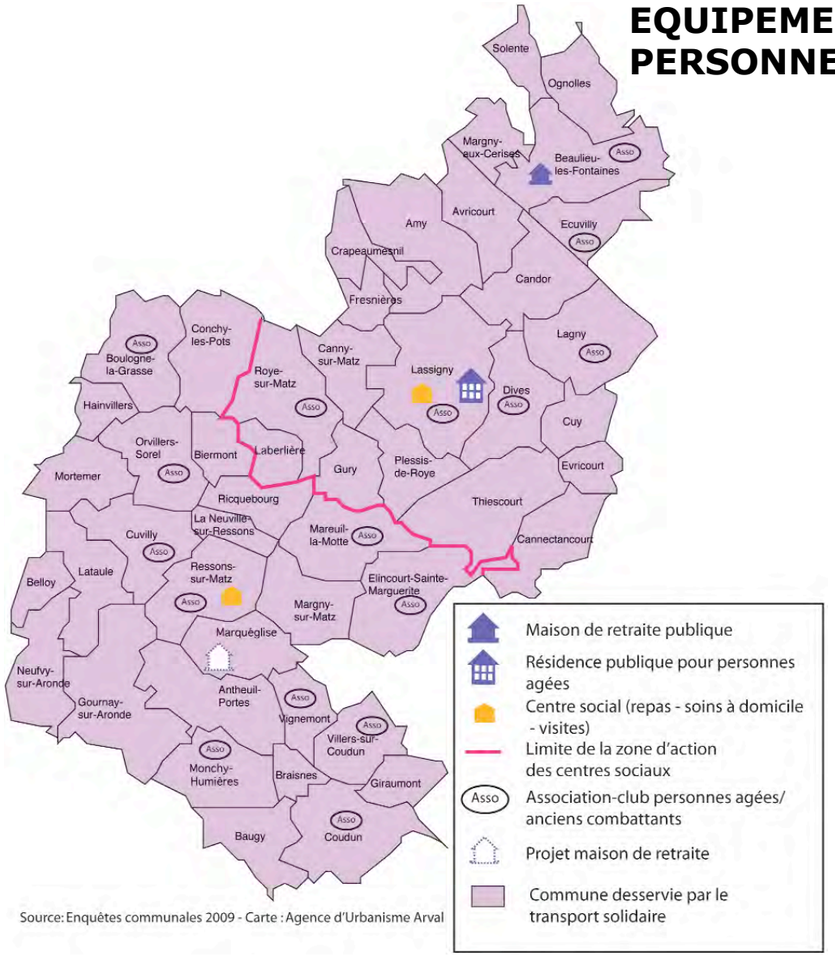

Source: Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

EQUIPEMENTS ET SERVICES A L'ENFANCE

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

5 - LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Les structures d'accueil pour personnes âgées sont là aussi très peu nombreuses : 1 seule maison de retraite publique à Beaulieu-les-Fontaines d'une capacité de 68 résidents et 1 résidence pour personnes âgées à Lassigny d'une quarantaine de logements. Il n'y a aucun établissement privé. Les communes de Marquéglise, Orvillers-Sorel et Le Plessis-de-Roye ont engagé une réflexion portant sur l'accueil d'une structure d'hébergement pour personnes âgées.

Il n'existe par ailleurs pas de services pour personnes âgées dont l'organisation serait généralisée à l'ensemble du territoire. En revanche, chacun des centres sociaux ruraux offrent des services aux personnes âgées : portage de repas à domicile, l'aide à domicile, l'animation «séniors». Depuis 2009, l'aide à domicile des personnes âgées a été mutualisée entre les deux centres sociaux ruraux du Pays des Sources. A également été mis en place un système de transport solidaire se positionnant dans le champ du service à vocation sociale (transport accompagné).

Il existe par ailleurs, plusieurs associations (de type club des aînés) communales ou intercommunales organisant des activités ou encore des visites aux personnes âgées. La presque totalité des communes organise directement ou par le biais du comité des fêtes et de l'association du 3ème âge, un ou plusieurs repas annuels, voire une sortie annuelle. De même un colis, cadeau ou bons divers sont offerts annuellement par les municipalités.

6 - LES ÉQUIPEMENTS A L'ENFANCE

Pour la petite enfance (0-3 ans), le niveau d'équipements ou de services est relativement faible. Il existe cependant deux types d'accueil : soit en structure fixe (halte-garderie «Les P'tits Lutins»), soit en garde assurée par des assistantes maternelles.

La halte-garderie de Ressons-sur-Matz est ouverte à l'ensemble des familles du Pays des Sources. Elle bénéficie d'un taux de fréquentation élevé interrogeant sur une éventuelle extension de l'équipement ou du service.

Autrement, les services pour la petite enfance sont assurés par des assistantes maternelles agréées. 43 des 48 communes composant le territoire disposent d'au moins une assistante maternelle.

Pour les enfants déjà scolarisés, plusieurs accueils périscolaires fonctionnent également le mercredi. En outre, les deux centres sociaux ruraux proposent de nombreuses activités et animations au travers des centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis avec des accueils en journée complète. Un autre centre de loisirs existe également sur Coudun pendant les vacances scolaires. Les points d'accueil sont répartis sur plusieurs communes du territoire (Monchy-Humières, Orvillers-Sorel, etc.). Le taux de fréquentation est élevé indiquant là encore l'intérêt pour ce service à pérenniser sur le territoire. Le nouveau Contrat Enfance-Jeunesse prévoit le maintien et le développement des dispositifs. Les activités associatives complètent l'offre.

Plusieurs des élus rencontrés ont émis des souhaits visant au maintien et au renforcement des services à l'enfance sur le Pays des Sources. Au regard du profil de jeunes ménages venant s'implanter sur le territoire, il est généralement admis que la question de la petite enfance n'est que partiellement abordée face aux besoins croissants.

LES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

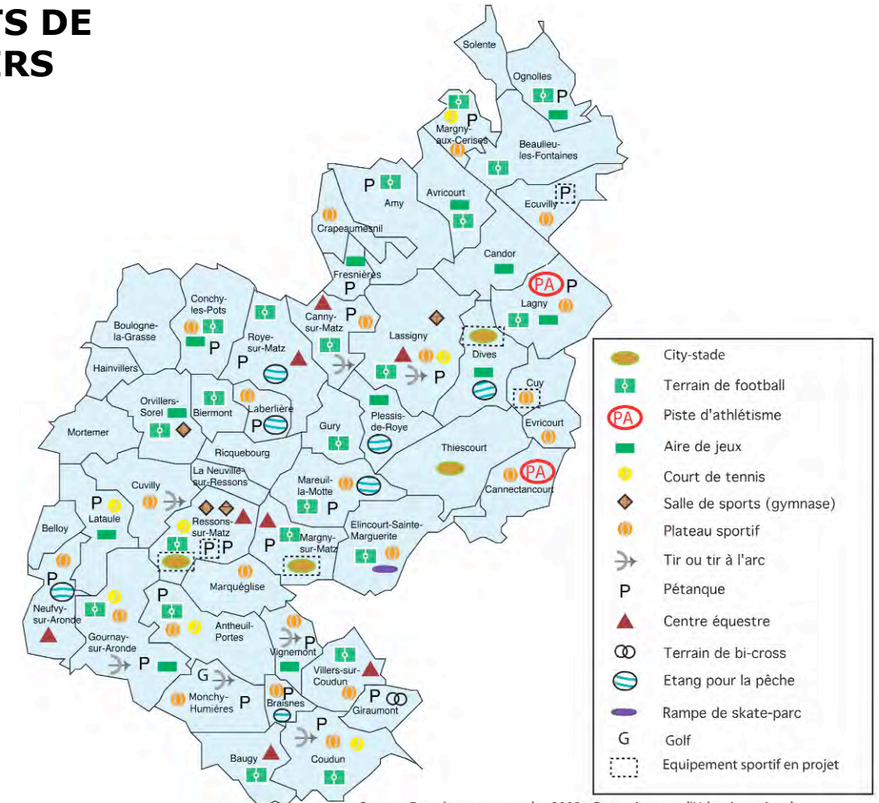

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

ATTRACTIVITE DES PISCINES

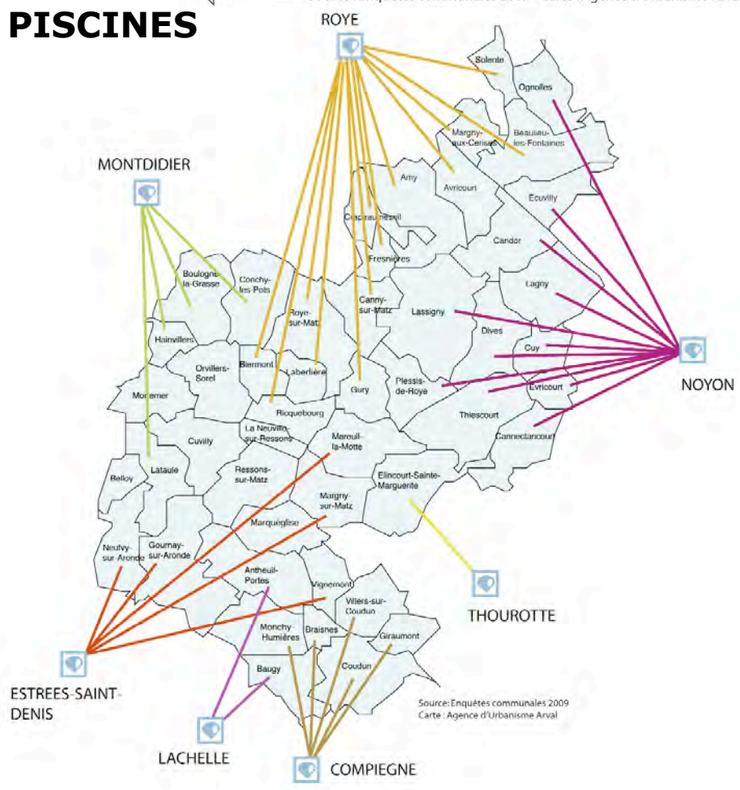

7 - LES ÉQUIPEMENTS POUR LE SPORT

Une large gamme d'équipements sportifs est offerte sur le territoire et est généralisée à l'ensemble des communes. Les clubs et associations sont essentiellement intercommunaux, mais l'origine des adhérents reste plutôt limitée aux communes proches des équipements. Les villages les moins peuplés restent peu dotés en équipements sportifs si ce n'est par la présence d'une aire de jeux communale.

Les communes qui possèdent le plus d'équipements sportifs sur leur territoire comptent en général au moins : un terrain de football, une aire de jeux, un plateau sportif ou city-stade, un terrain de tennis, un terrain de jeux de boules.

Quatre salles réservées uniquement à la pratique sportive (gymnase) existent sur le territoire : les 2 salles de Ressons-sur-Matz dont une est intercommunale, la salle de Lassigny et celle d'Orvillers-Sorel. Elles permettent l'organisation de compétitions sportives officielles. L'utilisation de deux de ces salles est partagée avec les créneaux réservés aux collèges faisant que le niveau d'équipement actuel est proche de la saturation. Le sud du territoire et la frange est sont dépourvus de gymnase. Le territoire ne compte aucun dojo (salle spécifique vouée aux sports de combat).

7 communes ont au moins un court de tennis, et il n'existe pas de courts couverts sur le territoire à l'exception de ceux des gymnases.

En revanche, la quasi-totalité des communes possède au moins un terrain de loisirs. Il s'agit la plupart du temps d'un terrain en bitume ou en herbe encadré de petits équipements tels que panneau de basket, but de football pour un usage limité à une activité libre. Quelques communes ont émis le souhait d'aménager un équipement de type "City Stade". 8 communes sont par ailleurs équipées d'un jeu d'arc.

On recense au moins 4 communes qui comptent un terrain de football permettant l'organisation de compétition officielle par les clubs sportifs locaux.

La commune de Lagny est dotée d'une infrastructure permettant la pratique de l'athlétisme sachant qu'il existe un club actif sur le territoire, particularité en milieu rural.

Plusieurs communes ont des étangs communaux pour la pêche. On compte également 8 centres équestres sur le territoire. Ces équipements permettent de développer des activités sportives en liaison avec le site naturel, et contribuent ainsi à la diversification des activités de loisirs ou touristiques. Enfin, Monchy-Humières accueille un golf, faisant que l'offre en équipements sportifs et de loisirs est très diverses au Pays des Sources.

En revanche, il n'existe aucune piscine, l'apprentissage de la natation généralement couplé au cycle scolaire (primaire et collège) s'effectue dans les piscines des villes voisines. Les piscines de Roye et de Noyon sont les plus souvent utilisées. La mise en place d'un équipement aquatique sur le territoire a suscité de l'intérêt pour 70% des élus recontrés, en craignant cependant les conséquences du coût de gestion. Les points de vue sont partagés entre réaliser une piscine ludique (type de celle d'Estrées-Saint-Denis par exemple) ou créer un centre aquatique plus complet (type de celui de Moreuil) pouvant avoir un rayonnement inter-territorial résultant d'une complémentarité trouvée avec les territoires voisins équipés en piscine mais déjà anciennes.

8 - LES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Près de 90% des communes (42 sur 48) possèdent leur salle polyvalente ou salle multifonctions de taille variable, et vouée généralement aux seules activités communales. Souvent ces salles sont utilisés par les associations sportives et culturelles. 4 des 6 communes non équipées envisagent de créer leur salle communale.
Il n'y a cependant pas de salle de très grande taille pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes, à l'exception de la salle de Ressons-sur-Matz d'une capacité de 300 personnes, mais qui reste assez peu utilisée au moins dans le cadre de manifestation à l'échelle communautaire.

La plupart des salles ont une superficie de 150 m2, voire un peu plus, et sont limitées

Les équipements culturels

LES SALLES MULTIFONCTIONS OU POLYVALENTES

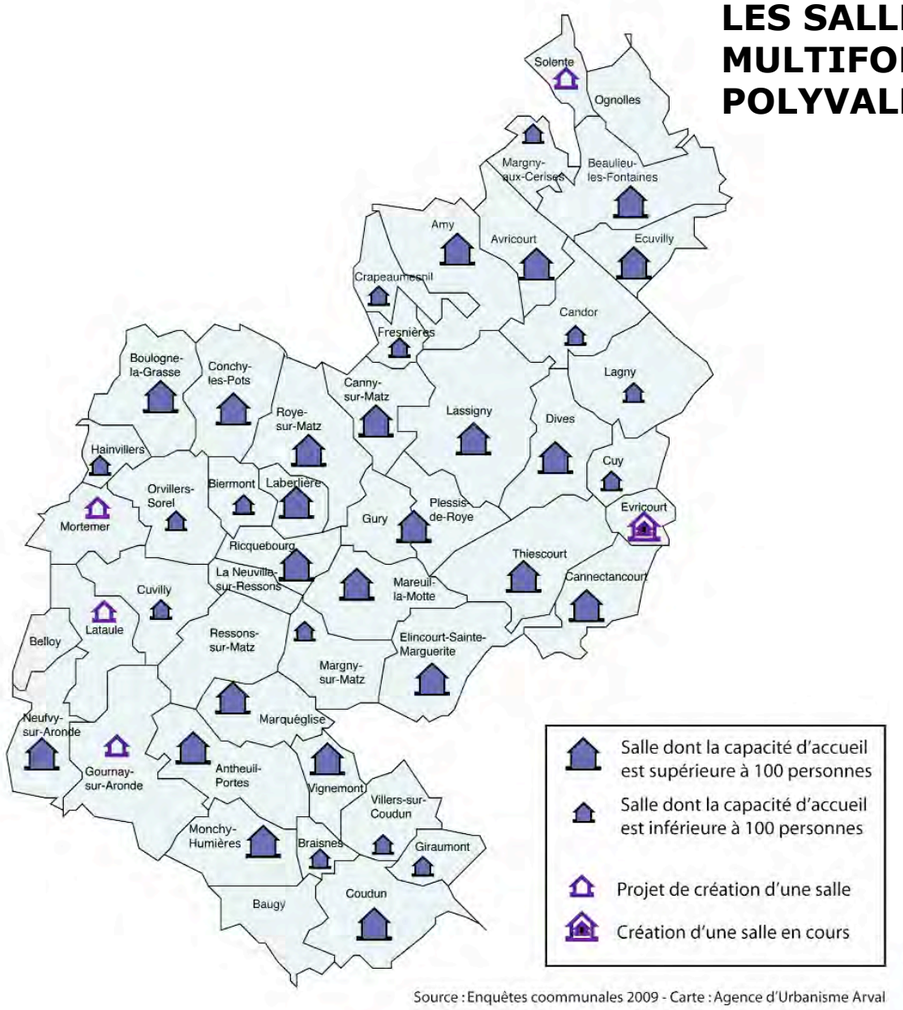

Source : Enquêtes coommunales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

LES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

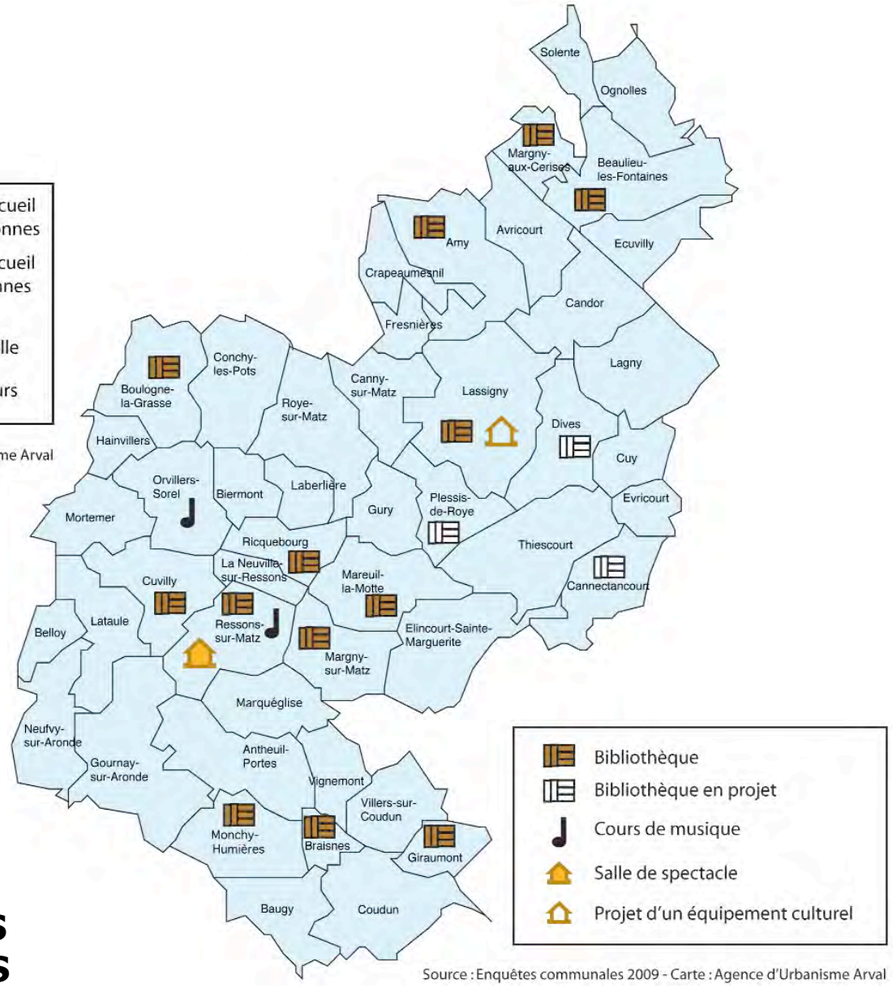

Source : Enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

à 150 personnes assises et 200 debout. Il n'y a pas d'équipement salle des fêtes partagé entre plusieurs communes pour créer un équipement plus conséquent et mieux adapté aux besoins.

Le Pays des Sources ne compte pas de véritable salle de spectacles. Il en existe dans la périphérie immédiate : théâtre et espace Legendre à Compiègne, théâtre Le Chevalet à Noyon. Ces grands équipements attractifs drainent les populations des communes de l'aire d'étude. A noter que la commune de Lassigny a engagé une réflexion sur la réalisation d'un nouvel équipement «salle» répondant davantage aux besoins actuels. Sa mise en oeuvre pourrait s'inscrire dans une réflexion intercommunale, venant en complémentarité de ce qui existe déjà sur le territoire.

A l'échelle intercommunale, il a été évoqué le manque d'équipements ou d'associations tournés vers les loisirs "culturels" (musique, arts plastiques, théâtre, etc.) en mettant en évidence les difficultés à réaliser ce type de structure en raison de la dispersion importante de la population potentiellement intéressée sur l'ensemble du territoire, et en raison du bon niveau d'accessibilité qu'il faudrait assurer. Quelques associations portent néanmoins ce type d'offre, également relayée dans les activités proposés par les centres sociaux ruraux. D'ailleurs, l'éventualité d'un véritable équipement culturel pour le Pays des Sources à l'horizon 2030 n'a pas été identifié comme une priorité pour une majorité des élus rencontrés. Il semble préférable de miser sur le soutien aux activités et associations existantes dans le cadre d'une mise en complémentarité confortée à l'échelle du Pays de Sources et Vallées.

Un peu plus d'un quart des communes du territoire possède une bibliothèque avec une permanence régulière. Le service bibliobus du Conseil Général vient alimenter ces bibliothèques ainsi que celles des écoles.

En ce qui concerne le cinéma, il n'en existe pas sur le territoire. En revanche, le cinéma itinérant, ciné-rural, passe dans plusieurs communes. Sinon, les habitants se rendent principalement aux cinémas de Compiègne, et dans une moindre mesure à Noyon.

Globalement les activités culturelles existent mais sont assez disparates sur le territoire résultant d'initiatives associatives ou communales. En outre, il convient de rappeler que le Pays de Sources et Vallées mène des actions sur la politique culturelle du Noyonnais se traduisant notamment par l'organisation de représentations et spectacles dans différentes communes du Pays des Sources.

Les équipements et les services : les orientations

ATTRACTIVITE DES CINEMAS

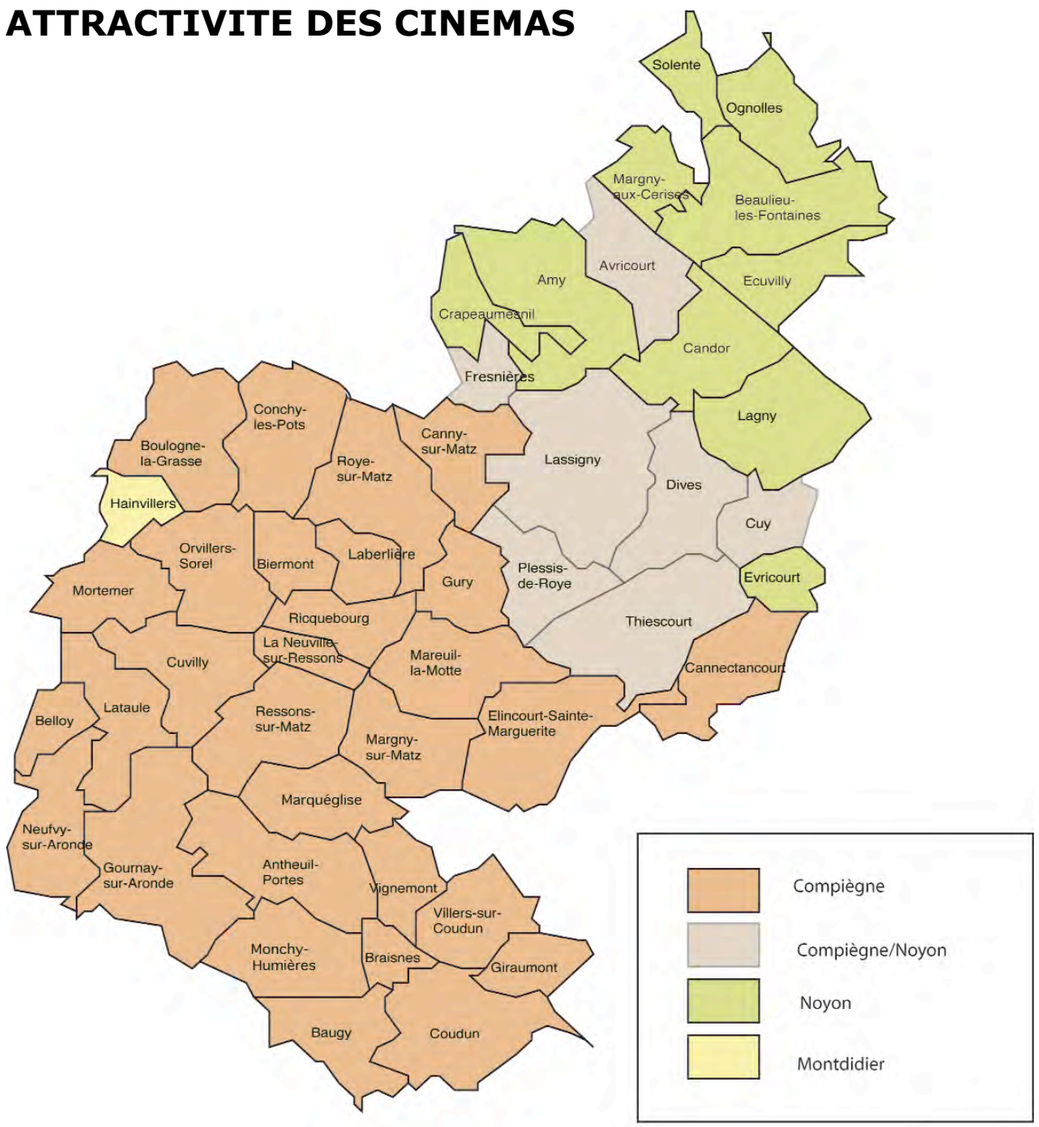

Source : enquêtes communales 2009 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- La poursuite de la dégradation des services de santé offerts localement accentue la dépendance vers des pôles extérieurs au Pays des Sources et fragilise d'autant plus les populations les plus captives (personnes âgées ou handicapées, personnes non motorisées, etc.).

Enjeu : soutenir une action forte dans le maintien, voire le développement d'équipements de santé en milieu rural.

- L'offre en équipements et services aux populations spécifiques (personnes les plus âgées, personnes les plus jeunes) présente des insuffisances sur le Pays des Sources, d'autant plus qu'il est probable que les besoins vont s'accroître d'une part par la confirmation de l'installation de jeunes ménages (enfant en bas âge), d'autre part par le vieillissement des populations en place accentué en nombre par la périurbanisation observée sur ces 20 dernières années.

Enjeu : anticiper les besoins à venir en définissant une politique globale à l'ensemble de la Communauté de communes en mesure de proposer des actions ciblées et adaptées.

- La politique nationale visant à la simplification de l'offre en services et équipements publics tend à réduire les chances de conserver dans chaque commune un tel équipement, notamment l'école, et pose la question de l'avenir des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Enjeu : faire accepter le passage progressif au regroupement pédagogique concentré en mesure de proposer une meilleure qualité de services scolaires et périscolaires, tout en participant à l'armature urbaine locale à mettre en place.

- Le territoire propose des actions bien perçues et satisfaisant une grande partie des besoins dans le domaine des loisirs, du sport ou de l'offre culturelle, notamment au regard de ce qui est porté par chacun des deux centres sociaux ruraux, par les associations ou par le Pays de Sources et Vallées. Dans l'hypothèse d'une confirmation de la croissance démographique du territoire, le maintien de ces structures, voire leur mise en synergie ne pourrait que contribuer à confirmer l'intérêt des actions en place.

Enjeu : veiller au maintien des structures locales répondant aux attentes de la population dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.

- Au moins deux grands équipements font défaut sur le territoire. Le premier correspond à une piscine ou centre aquatique, rendant, notamment les scolaires dépendants des équipements des territoires voisins pour satisfaire à l'apprentissage de la natation. Le second correspond au lycée public (d'enseignement général, professionnel ou technique) faisant que le temps d'accès aux équipements de rattachement pour une majorité de lycéens est d'au moins 1 heure. Pour être viable, de tels équipements nécessitent un seuil minimal d'habitants qui pourraient être atteints dans le futur ou à plus court terme dans une optique de complémentarités avec les territoires voisins.

Enjeu : étudier les conditions d'une éventuelle implantation à terme de ces équipements, en intégrant à la réflexion la complémentarité à trouver avec les territoires voisins concernés.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- La localisation des nouveaux équipements, services et structure commerciale et le maintien de ce qui existe, est à définir en rapport avec la structuration urbaine envisagée. Retenir un scénario structurant visant à renforcer les pôles et les bourgs ? Miser sur un scénario corrélant davantage la localisation des grands équipements aux conditions d'accès actuelles et futures ? Convenir d'un scénario proche du niveau actuel avec des renforcements ponctuels suivant les besoins et une dépendance forte vis-à-vis des pôles voisins extérieurs au périmètre ?

- Mener une réflexion à l'échelle du Pays des Sources en terme de programmation, voire de gestion de certains équipements ou services (qui restent à déterminer) pour tendre vers une plus grande complémentarité entre ce que propose chacune des 48 communes. Certains souhaits ou besoins évoqués de manière générale dans les 48 communes appellent une réponse globalisée : à titre d'exemple sur la question des actions pour les 0-3 ans, échanger les expériences menées localement ou par groupe de communes pour améliorer les nouvelles initiatives qui pourraient être entreprises. Ou bien retenir le scénario au fil de l'eau laissant chaque commune ou syndicat de communes, réaliser et gérer ses équipements et services existants ou à venir.

- Déterminer à l'échelle du périmètre du SCOT les complémentarités qui pourraient être mises en œuvre avec les territoires voisins, au sujet d'équipements et de services existants et à venir. Certains souhaits ou besoins évoqués de manière générale dans les 48 communes appellent une réponse globalisée : à titre d'exemple sur la question de la piscine.

- Fixer les modalités d'une mise en réseau de certains équipements et services pour optimiser leur fonctionnement et profiter au plus grand nombre d'habitants. Agir sur le transport des personnes intéressées vers ces équipements ou services, ou déplacer temporairement ces activités dans des communes ou "quartiers de communes" (ce qui suppose avoir les moyens de les accueillir localement).